



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

22 janvier 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LÉGÈRE BAISSÉ DU NOMBRE DE BILLETS EN EUROS CONTREFAITS AU SECOND SEMESTRE 2015

- 445 000 faux billets en euros ont été retirés de la circulation au second semestre 2015.
- 83 % des billets contrefaits sont des coupures de 20 et 50 euros.
- Les billets en euros peuvent être vérifiés à l'aide de la méthode consistant à « toucher, regarder, incliner ».
- Les billets en euros demeurent un moyen de paiement fiable et sûr.

La Banque centrale européenne a annoncé ce jour que le nombre total de contrefaçons retirées de la circulation au second semestre 2015 s'est élevé à 445 000, soit un recul de 2 % par rapport au premier semestre de l'année. Ce nombre reste très faible par rapport à l'encours total, en augmentation, des billets authentiques en circulation (plus de 18 milliards de coupures au second semestre 2015).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution semestrielle :

Période	2012/2	2013/1	2013/2	2014/1	2014/2	2015/1	2015/2
Nombre de contrefaçons	280 000	317 000	353 000	331 000	507 000	454 000	445 000

Depuis la mise en circulation de la première série de billets en euros, l'Eurosystème – c'est-à-dire la Banque centrale européenne (BCE) et les dix-neuf banques centrales nationales (BCN) de la zone euro – recommande au public de rester vigilant lorsqu'il reçoit des billets. Il est facile de reconnaître les billets authentiques grâce à la méthode simple consistant à « toucher, regarder, incliner », qui est décrite dans les pages consacrées à l'euro sur le site Internet de la BCE et ceux des BCN de l'Eurosystème.

L'Eurosystème recourt à différents canaux de communication pour aider le public à distinguer les contrefaçons des billets authentiques et pour assister les professionnels manipulant des espèces afin que les machines de traitement des billets et les automates puissent identifier systématiquement les billets contrefaits et les retirer de la circulation.

Si vous recevez un billet suspect, comparez-le directement avec une coupure dont vous avez la certitude qu'elle est authentique. Si le doute persiste, il convient que vous preniez contact avec la police ou votre BCN, conformément aux pratiques nationales. L'Eurosystème soutient l'action des autorités de police dans le cadre de la lutte contre la fabrication de fausse monnaie.

L'Eurosystème a le devoir de préserver l'intégrité des billets en euros et de continuer à perfectionner les techniques de fabrication des billets. Avec la série « Europe », les billets en euros sont encore plus sûrs, ce qui contribue à maintenir la confiance du public dans la monnaie.

Le tableau ci-dessous présente la répartition, par coupure, du nombre total de billets contrefaits retirés de la circulation au second semestre 2015.

Coupure	5 euros	10 euros	20 euros	50 euros	100 euros	200 euros	500 euros
Ventilation en pourcentage	1,1 %	3,0 %	46,2 %	37,1 %	10,1 %	1,2 %	1,3 %

Au cours de la période sous revue :

- les billets de 20 et 50 euros ont encore été les valeurs les plus contrefaites. Par rapport aux chiffres concernant le premier semestre 2015, la part relative des billets de 20 euros contrefaits s'est contractée et celle des faux billets de 50 euros s'est accrue. La part cumulée de ces deux valeurs dans le total des contrefaçons s'est élevée à 83,3 % ;
- la majeure partie (98 %) des faux billets ont été saisis dans les pays de la zone euro. Seulement 1,3 % environ a été détecté dans des États membres de l'Union européenne hors zone euro et moins de 0,7 % dans d'autres régions du monde.

Le nouveau billet de 20 euros, qui comporte des signes de sécurité innovants, a été lancé le 25 novembre 2015. Les fabricants et autres fournisseurs d'équipements pour les billets continueront de bénéficier de l'assistance de l'Eurosystème pour adapter leurs automates et leurs machines d'authentification à la nouvelle coupure. Si leurs équipements ne peuvent toujours pas accepter ce billet, les exploitants et les propriétaires d'automates doivent prendre contact immédiatement avec leurs fournisseurs ou les fabricants.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à M. William Lelieveldt (tél. : +49 69 1344 7316) ou à Mme Eva Taylor (tél. : +49 69 1344 7162).**